



**Invitation des parents de l'école du Boisé-Fabi
à l'Assemblée générale annuelle des parents d'élèves
le jeudi 2 septembre 2021 à 18 h
dans le gymnase (maximum 25 personnes)**

Ordre du jour

1. Accueil, prise de présences et ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Nomination d'une ou d'un secrétaire d'assemblée
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 3 septembre 2020

Proposé par Adopté par
5. Présentation des rôles des comités d'école
 - Conseil d'établissement
 - Organisme de participation des parents
 - Fondation
6. Présentation du bilan du Conseil d'établissement 2020-2021
7. Élection au CÉ
 - 7.1 Nomination à la présidence des élections et de deux scrutateurs :
 - 7.2 Conditions d'éligibilité pour être membre du CÉ :
 - 7.3 Élections d'un parent au Conseil d'établissement:
 - 7.4 Élections d'un parent au Conseil d'établissement :
 - 7.5 Élection du parent représentant au comité de parents CSRS et son substitut :
8. Nomination de parents pour l'OPP :

9. Nomination de parents à la Fondation :

10. Période de questions :

11. Levée de l'assemblée :

12. Date de la première rencontre CÉ :

La directrice,

Brigitte Leclerc